



Procès-verbal de la FSSSCT départementale
de Lot-et-Garonne
du jeudi 4 décembre 2025

Etaient présents :

Représentants de l'administration :

M. Alexandre FALCO, Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale
M. Fabien JAILLET, secrétaire général
M. Frédéric BRABET, IEN A-DASEN
Mme Naima LASMAK, conseillère de prévention
Mme Laëtizia SARTINI, assistante sociale des personnels
Mme Valérie AMELING, directrice RH de proximité
Docteur Claire PATARD, médecin de prévention, rectorat (visioconférence)
Mme Marie-France MEUNIER-CASTAGNEYROL, infirmière de prévention académique (visioconférence)
Mme Valérie PLAISANCE, infirmière de prévention académique, rectorat (visioconférence)

Représentants titulaires des personnels :

Mme Cécile RAFFIN, professeure des écoles, FNEC-FP-FO
Mme Laetitia BARADAT-CALBET, PLP, FNEC-FP-FO
Mme Jacinthe FISCHER, professeure des écoles, FSU
Mme Elodie PALPANT, professeure des écoles, FSU
Mme Hélène MENNAÏ, professeure certifiée, FSU
M. Camille JACQUES, professeur d'EPS, FSU
M. Daniel VIEIRA DO VALE, proviseur adjoint, UNSA-EDUCATION

Représentants suppléants des personnels :

M. Quentin KAMMER, PLP, FNEC-FP-FO (visioconférence)
Mme Céline COLLE, professeure des écoles, FNEC-FP-FO
M. Éric DUPOUY, professeur certifié, FSU
M. Mathieu COUDERC, professeur des écoles, FSU
Mme Laurence BARRET, professeur certifiée, FSU
M. Papa DIA, PLP, UNSA-EDUCATION
Mme Véronique LE GALL, secrétaire général d'EPL, A&I UNSA

Etaient excusés :

Représentants de l'administration :

M. Jean-François SELAUDOUX, conseiller académique de prévention

Représentants titulaires des personnels :

Mme Sandra TUFFAL, professeur des écoles, FSU
M. Abdelhalim TOUMI, principal adjoint, FSU
M. Franck LACOMBE, professeur des écoles, UNSA-EDUCATION
M. Nicolas PION, professeur des écoles, UNSA –EDUCATION

Représentants suppléants des personnels :

M. Christophe PORTIER, professeur des écoles, FSU
Mme Sandra TUFFAL, professeure des écoles, FSU
Mme Betty BUZZIGHIN, professeure certifiée, UNSA-EDUCATION

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Validation du PV du 12 juin 2025
2. Désignation du ou de la secrétaire adjoint(e)*
3. Compte-rendu du GT fiches SST du 20 novembre 2025
4. Visites de la FSSSCT pour l'année scolaire 2025-2026
5. État des travaux et actions de la FSSSCT depuis son installation
6. Évaluations d'école
7. Actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail des AESH
8. Questions diverses :
 - *Combien de faits établissements ont été recensés depuis la rentrée de septembre 2025 ? Combien concernent des faits de violences verbales et, ou physiques de la part des élèves ? De la part d'un membre de la famille d'un élève ?*
 - *Un temps de travail entre la nouvelle conseillère de prévention départementale, Madame Lasmak et les assistants de prévention de circonscription est-il prévu ? De même avec les IENS et chefs d'établissement ?*
 - *Où en est la rédaction du guide en faveur de la promotion de la santé et du bien-être au travail ?*
 - *Quel est le bilan du remplacement dans le département depuis la rentrée ?*
 - *Les PSY-EN du département disposent-ils de mallettes WISC à jour depuis la rentrée ?*
 - *Expertises médicales des personnels en congé maladie*

Monsieur le DASEN ouvre la séance à 14h33.

Monsieur le DASEN demande s'il y a des déclarations liminaires.

Madame Baradat-Calbet lit une déclaration liminaire pour la FNEC-FP-FO (*annexe 1*)

Madame Fischer lit une déclaration liminaire pour la FSU (*annexe 2*).

Monsieur le DASEN les remercie pour ces déclarations. Il souhaite continuer à travailler dans cet état d'esprit d'échange afin de pouvoir agir, prévenir et protéger par un dialogue effectif. Il y a des aspects du l'ordre du jour pour lesquels des éléments de réponse pourront être apportés.

1. Validation du PV du 12 juin 2025

Monsieur Jaillet indique que les demandes de corrections de la part des membres de la FSSSCTD ont bien été prises en compte.

Il soumet au vote le PV du 12 juin 2025 :

VOTE : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. Désignation du ou de la secrétaire adjoint(e)*

Monsieur Jaillet demande qui souhaite être candidat pour être secrétaire adjoint de la FSSSCT.

Madame Palpant propose sa candidature.

Monsieur Jaillet soumet au vote la candidature de madame Palpant :

VOTE : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3. Compte-rendu du GT fiches SST du 20 novembre 2025

Madame Fischer évoque 125 fiches SST reçues entre le 6 juin 2025 et le 18 novembre 2025 qui correspond à 123 signalements. Elle constate une nette augmentation de ces fiches SST. Depuis le 19 novembre 2025, 14 fiches SST supplémentaires ont été reçues, 9 sur des violences d'élèves et 4 sur des violences de la part des familles.

Monsieur Jaillet note une augmentation corrélative des faits établissements. C'est un signal fort.

Madame Fischer le confirme. Cela démontre l'augmentation de la violence que ce soit de la part des parents d'élèves ou des élèves. Elle évoque 44 fiches SST relatives au bâtimentaire dont 38 sur l'augmentation des risques liées aux ambiances thermiques. Une fiche évoque également l'absence d'une solution pour évacuer un étage. Une autre fiche indique un risque lié à l'électricité.

81 fiches SST concernent le 1^{er} degré et 44 fiches concernent le 2nd degré dont 16 fiches SST d'AESH, 26 fiches SST pour les collègues et 2 fiches pour les lycées. 78 fiches sur les 123 portaient sur des risques psycho-sociaux. Le GT a également constaté une augmentation des injonctions, menaces et intrusion de parents d'élèves notamment dans les écoles.

Monsieur Couderc évoque 15 fiches SST d'AESH qui émane du PIAL de Sainte-Livrade depuis septembre, relatives à des difficultés à la prise de poste ainsi qu'à un ressenti de manque de communication et de soutien des référents et pilotes du PIAL.

Monsieur Dia évoque beaucoup d'incidents à l'école Jean Jaurès de Marmande. Les membres de la F3SCT sont inquiets pour cette école et demandent s'il est prévu de mettre en place des actions à destination de cette école.

Monsieur Kammer complète sur le PIAL de Sainte-Livrade en indiquant qu'il aurait été reproché à des AESH de faire des fiches SST. Certaines ont ressenti de la pression par rapport à cela.

Madame Mennaai ajoute qu'il y a un problème sur la diffusion de l'annonce de recrutement sur le poste de référent AESH dans le PIAL de Sainte-Livrade. Certaines AESH, notamment auteures de fiches SST, déclarent avoir été écartées de ce recrutement.

Madame Fischer continue sur la problématique de la violence de la part des parents d'élève. Il y a des remises en cause du professionnalisme des enseignants, des accusations mensongères, des reproches sur la gestion des classes. Il peut y avoir du chantage de la part de parents d'élèves qui se servent du dispositif harcèlement comme moyen de pression. Récemment, une enseignante a été suivie dans les rues de Boé. Il y a également eu l'intrusion d'une arme à billes au collège Jasmin. Il y a également des menaces de mort de la part d'élèves qui laissent des traumatismes aux enseignants qui en sont l'objet.

Madame Colle ajoute que des parents d'élève se plaignent d'AESH et obtiennent leur déplacement. On constate selon elle que la parole de l'AESH est beaucoup moins prise en considération que celle des parents d'élève et cela reste problématique.

Madame Fischer revient sur la problématique des violences d'élèves. Le GT SST ressent un manque de solution de la part des équipes-ressource qui interviennent en soutien. Il y a beaucoup de culpabilité de la part des équipes enseignantes. Parfois les stages ayant pour objet l'inclusion, proposés à la suite d'un changement d'affectation d'élève, sont perçus comme une punition. Madame FISCHER revient sur des fiches SST du mois de juin qui parlaient de problème de relation entre mairie, IEN, enseignant sur le RPI de Saint Barthélémy de l'agenais, avec des pressions mises sur la direction d'école pour modifier la date de la fête de l'école. Les membres de la F3SCT sont étonnés des réponses qui peuvent parfois être apportées à certaines situations. Ils constatent que les difficultés dans la prise en charge des élèves violents se situent souvent quand il n'y a pas de diagnostic, de notifications MDPH ou de protocole mis en place.

Monsieur le DASEN explique que l'utilisation des fiches SST permet de libérer la parole, de mettre en évidence ces souffrances et de sortir de l'isolement. L'équipe de direction reste très réactive et en soutient dès que

possible auprès des personnels. Il évoque la récente la mise en place d'un dispositif, la cellule de veille départementale, qui permet de réagir efficacement et d'activer les circuits, de façon inter-catégorielle et transversale, en lien avec la directrice de cabinet, le secrétaire général et l'IEN A-DASEN ainsi qu'avec les IEN de terrain ou les chefs d'établissement, pour agir rapidement. La DSDEN a vu émerger ces dernières semaines un grand nombre de situations très inquiétantes au regard du contexte et du climat que l'on peut observer dans les écoles. Depuis 2015, il y a quatre dimensions qui percutent l'école et qui s'enchevêtrent. La première dimension est la problématique de sécurité. L'éducation nationale concourt avec différents circuits, des spécialisations, des articles 40, des relations avec des personnels de la sécurité qui viennent en protection le plus rapidement possible des personnels. Cette dimension là exerce une forte pression sur l'école mais également dans tous les autres domaines. La sécurité est donc un sujet majeur. La deuxième dimension est la capacité de relever le défi de la démocratisation de l'accès à l'enseignement pour tous les élèves, notamment via l'école pour tous en direction des élèves en situation de handicap. Il y a des tensions dans les ESMS, des problèmes de gestion de classes pour les accueillir, des problèmes de positionnement de parents d'élèves. Des élèves qui relèvent des ESMS se retrouvent en classe du fait d'un problème de place pour les accueillir. Ses sujets là percutent au quotidien les enseignants qui se retrouvent en grande difficulté face à des élèves fragiles et dans l'incapacité de gérer leurs émotions, et face des parents qui peuvent avoir des problèmes de positionnement. La troisième dimension est le climat global de défiance des parents d'élèves à l'égard des institutions. La parole de l'enseignant est souvent remise en question. Alors que lorsqu'on prend le temps, on arrive à créer une conciliation, à expliciter la situation, de sorte que le parent finisse par admettre le bien-fondé de l'action du professionnel enseignant. La dernière dimension est l'importance de la communication. C'est donc un environnement complexe qui nécessite des réponses relativement élaborées et qui croisent les expertises. La généralisation de la réunion régulière des comités de pilotage des PIAL contribuera à éclairer la question des enfants en situation de handicap. C'est une dimension assez majeure car cela percute les AESH, les enseignants et cela crée de la défiance des parents à l'égard du personnel enseignant.

Monsieur Jaillet constate que d'un PIAL à l'autre, il peut y avoir des modalités de gestion différentes, d'un point de vue organisationnel ou relationnel. Des points de difficultés ont été identifiés sur certains PIAL et il confirme l'importance des comités de pilotage des PIAL. Un travail a été fait avec l'IEN école inclusive pour généraliser, dans un temps très bref, ces comités de pilotage afin que monsieur le DASEN dispose une vision très claire du fonctionnement de chacun d'entre eux, pour mieux identifier toutes les pistes de difficulté et partant, les actions prioritaires à mettre en place. Beaucoup de ces difficultés sont corroborées par les fiches SST ou les faits établissements ce qui permet d'opérer un recoupement pour apporter des remédiations départementales et donner des instructions pour infléchir et consolider tous les mécanismes de sécurisation des AESH. La fiche SST est là pour d'abord apporter des réponses à la dégradation des conditions de travail et aux risques psycho-sociaux.

Monsieur Dia demande quels seront les missions des comités de pilotage des PIAL ou de chaque PIAL.

Monsieur Jaillet répond que cette instance, réglementaire, concerne l'intégralité des PIAL, qui doivent la réunir très régulièrement, entre 2 et 3 fois par an. Instance collégiale, elle met tous les acteurs autour de la table, permet de partager les problématiques, faire remonter les besoins du terrain et faire converger les regards sur les points de crispation. Les AESH y ont toute leur place. Le comité de pilotage est un outil d'aide à la décision, il éclaire les orientations à prendre, notamment en matière de l'optimisation de l'utilisation de ses ressources, dans un souci de respect de la QVCT des AESH, tout en garantissant l'intérêt des élèves concernés. Actuellement, les remontées sont faites seulement par les AESH référentes vers la référente départementale. Le service de l'école inclusive a travaillé sur le protocole départemental d'aide pour la régulation de ces difficultés. Il permettra de répondre à l'une des problématiques évoquées précédemment sur la difficulté de prise en charge d'un élève non diagnostiqué. Ce protocole rappelle l'ensemble des acteurs, des différents pôles ressource et instances départementales. Il y a ensuite une fiche de saisine d'aide et d'accompagnement face à une situation particulière qui va décrire factuellement la problématique. Il y a également des grilles d'observation qui permettront au service départemental de l'école inclusive, en lien avec les équipes ressources de circonscription, de pré-identifier la difficulté afin de l'orienter plus rapidement qu'aujourd'hui et peut être donner la main, par exemple sur des prises de contact avec les familles. C'est une grille qui s'appuie sur un protocole rédigé par cap école inclusive. Avec pour finalité de décrire comment se manifeste l'agressivité vis-à-vis de l'élève, des pairs ou des adultes. Cela permettra des mettre des mots sur le constat préoccupant. Les

fiches SST doivent être envoyées immédiatement à la DSDEN afin d'y apporter la meilleure réponse possible. La suite est la cellule de veille départementale et d'appui, déjà évoquée. Elle instruit les situations réfractaires à tous les protocoles basiques et traite à 360° la situation, en lien avec le service de l'école inclusive, la chargée de mission égalité des chances et des territoires, la coordonnatrice MLDS, l'IEN IO, le directeur de CIO, l'IEN A, les conseillers techniques du pôle santé (Assistant social, santé mentale, infirmière) afin de recroiser les informations issues de plusieurs sources. Monsieur le DASEN précise que la chargée de mission en santé mentale est affectée à la DSDEN depuis 15 jours.

Monsieur Dia soulève que cette dernière information sur le recrutement de la chargée de mission en santé mentale est intéressante et demande pourquoi elle n'est pas communiquée.

Monsieur Jaillet répond que Monsieur le DASEN a pour le moment fait le choix de ne pas communiquer cette information plus largement, pour permettre à la titulaire de la mission de se former et de construire son cadre de travail. Il ajoute qu'à l'issue de la séance, le protocole d'appui, actuellement orienté 1^{er} degré, sera transmis aux membres de la F3SCT pour relecture et validation.

Monsieur le DASEN indique qu'à ce stade, le traitement des situations éruptives est une préoccupation majeure à replacer dans un contexte plus global : sécurité, communication, enfant en situation de handicap, défiance. Un travail a été fait en amont. Il se doit de le partager afin de croiser les informations pour avoir une meilleure expertise, apporter des solutions et préserver l'institution. Pour cela il y a des instances tels que la cellule départementale de veille et d'appui et le service de défense et sécurité tenu par la directrice de cabinet en relation avec les directeurs d'école, les chefs d'établissement et la Préfecture, le référent gendarmerie ou police. La direction travaille sur des choses concrètes, opérationnelles et utiles.

Monsieur Brabet revient sur les incidents de l'école Jean Jaurès de Marmande. Il explique que c'est une situation très complexe. L'école accueille des enfants d'un foyer en proximité où des dysfonctionnements avaient été signalés il y a deux ans. Aujourd'hui, des protocoles ont été mis en place en lien avec ce foyer, l'IEN de la circonscription et l'équipe pédagogique mais ils ne sont pas bien respectés. Ce dysfonctionnement met les équipes en tension. Il prévoit de se rapprocher du conseil départemental pour amener une expertise sur l'accueil de ces enfants en termes de scolarisation, enfants en difficultés sociales et pas forcément en situation de handicap.

Madame Fischer souligne la violence des élèves. Elle indique qu'aux dernières informations, le directeur du foyer ne serait plus en poste.

Monsieur le DASEN indique que tous les moyens sont mobilisés pour améliorer ces situations qui génèrent des crises très profondes.

Madame Fischer demande la composition du comité de pilotage des PIAL.

Monsieur Jaillet répond qu'il est composé du coordonnateur pilote de PIAL, de l'AESH référent, du chef d'établissement, de l'IEN, des partenaires dont la présence serait utile (autres chefs d'établissements ou directeurs d'établissements médico-sociaux) et d'un représentant du service départemental de l'école inclusive. Abordant la question de la protection des personnels dont l'intégrité personnelle ou professionnelle est atteinte, il rappelle que les demandes de protection juridique et fonctionnelle sont automatiques. Ils incitent souvent les personnels à le faire et également à porter plainte. Dans certaines situations, la DSDEN peut s'y substituer ou passer par un signalement de l'article 40 du code de procédure pénal. Il ajoute que cette violence subie au quotidien dans les écoles est également ressentie dans les services de la DSDEN, notamment dans la division de la scolarité, qui est en contact permanent avec les parents d'élèves et qui a récemment reçu une menace de mort.

Monsieur Couderc indique qu'il serait judicieux de proposer dans le cas de situations conflictuelles avec des parents, les circonscriptions d'IEN comme lieu de rendez-vous pour recevoir certains parents d'élèves.

Monsieur Brabet répond que cela se pratique, en fonction des situations et de l'appréciation des IEN. Le problème est que souvent, les parents d'élèves ne viennent pas forcément lorsqu'ils sont conviés en circonscription car ce n'est pas à proximité de chez eux.

Monsieur le DASEN soutient l'idée et souhaiterait l'évoquer en CIEN. Il faut veiller à ce que le contact soit établi le plus rapidement possible.

Madame Fischer lit l'avis n°1 relatif à la protection des agents en période de canicule. (Annexe3).

Monsieur Brabet apporte pour précision qu'une réflexion est engagée suite à l'épisode de printemps dernier. Une fiche de liaison a été établie entre le maire, l'IEN et les directeurs d'école afin de recenser ce qui existe, afin de travailler avec les collectivités et la préfecture sur les dotations et les subventions et d'élaborer les modalités d'accueil et d'identifier les besoins matériels pour établir un protocole.

Madame Fischer demande si cette réflexion est la même pour le 2nd degré.

Madame Baradat-Calbet indique être ravie d'apprendre que des protocoles sont mis en place mais en attendant, rien n'est fait sur le terrain pour le 2nd degré selon elle.

Monsieur Brabet répond que des démarches sont engagées pour être opérationnel d'ici l'été 2026.

Monsieur Jaillet indique que lors des canicules, les protocoles mis en place jusqu'à présent étaient les protocoles nationaux transmis par la préfecture ou le cabinet du recteur.

Monsieur Jaillet soumet au vote l'avis n°1 :

VOTE : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Madame Fischer lit l'avis n°2 relatif à la violence envers les personnes. (Annexe3)

Elle indique qu'il y a une véritable demande de protocole afin que les collègues ne portent pas la culpabilité de la violence des élèves et ajoute que le soutien de l'institution est primordial.

Monsieur Jaillet soumet au vote l'avis n°2 :

VOTE : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4. Visites de la FSSSCT pour l'année scolaire 2025-2026

Madame Fischer évoque les propositions de visites ci-dessous :

2nd degré :

- Visite du collège Paul Froment de Sainte-Livrade
- Visite du collège Kléber Thoueilles de Monsempron-Libos

1^{er} degré :

- Groupe scolaire Jean Macé de Tonneins
- Visite inversée des directrices et directeurs d'écoles

Monsieur Vieira Do Vale demande si les évaluations d'établissements peuvent interférer avec ces visites car le collège Kléber Thoueilles est aussi en évaluation cette année.

Madame Fischer répond qu'il est déjà arrivé qu'une visite FSSSCT soit faite la même année sur un même établissement mais que cela ne génère aucune incidence car c'est autre contexte.

Monsieur Brabet indique qu'il avance sur le travail de la visite inversée des directeurs. Cependant, il demande à être vigilant sur le jour de décharge des directeurs. Il transmettra la liste finalisée des directeurs courant janvier.

Madame Fischer lui indique que cette visite aura lieu le jeudi 30 avril 2026.

5. État des travaux et actions de la FSSSCT depuis son installation

Madame Fischer indique que plusieurs points ont été évoqués préalablement sur ce thème. Ils travaillent sur l'élaboration d'une affiche qui pourrait être diffusée via le COEE et par le biais d'un menu « sécurité » à construire sur l'Intranet. Ils avaient également évoqué le rafraîchissement de la page du site internet de la DSDEN car il y a encore des informations erronées.

La mise à jour de l'application ARENA ajoute de la complexité.

Monsieur Jaillet informe que l'application du COEE va disparaître d'ici quelques semaines, au profit d'un portail intranet modernisé qui pourra faire place à un onglet spécifique pour la F3SCT.

Madame Lasmak ajoute qu'une application (SYMPA) permettra l'envoi et l'archivage d'informations, notes circulaires, grâce à un système de liste de diffusion qui sera plus intuitif que le COEE.

Madame Lasmak explique qu'elle peut agir sur le dépôt de procès-verbaux sur le site internet de la DSDEN mais qu'elle n'a pas la main sur l'interface.

Monsieur Jaillet ajoute qu'il va reprendre, avec Madame Lasmak, le travail sur le message d'accompagnement des personnels en difficulté déposant une fiche SST, précisant que ce message pourra également être transmis à l'ensemble des personnels.

Madame Fischer lit l'avis n°3 relatif à la prévention des risques psycho-sociaux et la mobilisation de la médecine de prévention. (annexe3).

Elle ajoute qu'ils ignoraient à ce moment-là le recrutement d'une conseillère technique en santé mentale. Elle demande comment ce personnel est amené à intervenir.

Monsieur Jaillet répond qu'elle est amenée à intervenir en tant que conseillère aussi bien sur des situations individuelles que collectives, tout en précisant qu'elle ne sera pas pour tous les élèves une psychologue clinicienne. La mission est plutôt orientée vers la santé mentale des élèves. Il l'a également invitée à siéger à la prochaine FSSSCTD du mois de mars.

Monsieur Jaillet soumet au vote l'avis n°3 :

VOTE : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6. Évaluations d'école

Monsieur Couderc évoque la surcharge de travail pour les personnels qui sont en évaluation externe. Les membres de la F3SCT ont constaté des disparités de modalités d'organisation entre les différents départements dans l'académie et hors académie. Leur demande serait de pouvoir réduire les heures d'animations pédagogiques comme cela peut être fait dans certains département.

Monsieur le DASEN précise que c'est un dossier académique porté par l'A-DASEN des Landes, selon les orientations de Monsieur le Recteur. Il y a donc une harmonisation des procédures mises en place sur le territoire.

Monsieur Brabet ajoute que le département est entrain de mener une réflexion sur un temps de déduction à accorder sur les animations pédagogiques. Il explique que c'est un pilotage académique et qu'à ce stade, la

DSDEN s'est simplement alignée sur cette harmonisation entre départements. Il est surpris des données transmises sur les Landes.

7. Actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail des AESH

Monsieur Jaillet revient sur le conseil d'école académique de la formation continue, au cours duquel des organisations syndicales ont évoqué la nécessité de prévoir des temps d'échange de pratiques au bénéfice des AESH. Une formation va être proposée à une vingtaine d'entre eux, représentatif de la variété des situations et des contextes ; en atelier, ils pourront travailler sur les thématiques de leur choix. Le fruit de leur travail permettra d'alimenter la réflexion du la F3SCT.

Madame Fischer parle des remontées des fiches SST d'AESH qui indique l'isolement, le manque de reconnaissance et le sentiment de non soutien face à des situations complexes. Il y a également des problèmes de changement d'affectations réguliers avec une mutualisation de plus en plus importante des AESH. Elle indique également des contradictions entre le guide académique et le guide national concernant les déplacements comptabilisés soit en temps de travail soit sur les heures connexes.

Monsieur Jaillet répond qu'ils vont remonter ces informations au DRH académique et à la DPASCO et propose que cette thématique tournant autour des conditions d'accueil et d'exercice des missions soit travaillée en formation précitée.

Madame Fischer évoque également le non-respect du cadre réglementaire car certains AESH n'ont pas accès au GEVASCO ni au plan d'accueil personnalisé des enfants.

Monsieur Brabet répond qu'elles ne doivent pas hésiter à remonter des dysfonctionnements lors des évaluations annuelles afin de pouvoir agir rapidement.

8. Questions diverses :

- *Combien de faits établissements ont été recensés depuis la rentrée de septembre 2025 ? Combien concernent des faits de violences verbales et, ou physiques de la part des élèves ? De la part d'un membre de la famille d'un élève ?*

Monsieur Jaillet répond que la DSDEN a reçu 187 faits établissements depuis la rentrée. 85 faits établissements pour le 1^{er} degré et 102 pour le 2nd degré. Sur le 1^{er} degré, on compte 17 faits de violences verbales (6 émanent d'élèves et 11 émanent d'adultes) et 15 faits de violences physiques (15 émanent d'élèves). Sur le 2nd degré, 22 faits de violences verbales (13 émanent d'élèves, 5 émanent de familles et 3 autres adultes) et 18 faits de violences physiques (15 émanent d'élèves et 3 non identifié) ont été recensés.

- *Un temps de travail entre la nouvelle conseillère de prévention départementale, Madame Lasmak et les assistants de prévention de circonscription est-il prévu ? De même avec les IENS et chefs d'établissement ?*

Madame Lasmak répond qu'auparavant les PPMS risques majeurs était sous sa responsabilité en tant que conseillère de prévention et qu'un travail était fait en lien avec les assistants de prévention du 1^{er} degré sur ce dossier. Aujourd'hui, une chargée de mission des PPMS a été recrutée pour les harmoniser. Les assistants de prévention sont donc à ce jour déchargés sur ce volet. Si un besoin se fait ressentir, il ne faut pas qu'ils hésitent à la contacter néanmoins et elle pourra tout à fait proposer des temps de rencontre.

Monsieur Jaillet souligne que la chargée de mission des PPMS se concentre sur la rédaction des PPMS dans le premier degré mais qu'elle se tient à disposition à titre de conseil sur la partie rédaction administrative et conseil réglementaire des PPMS unifiés dans le second degré.

Madame Lasmak indique avoir rappelé en formation des directeurs que l'harmonisation des PPMS est une période transitoire afin de simplifier la démarche. La chargée de mission recrutée est très reconnue et performante pour le travail qu'elle a mis en place.

- *Où en est la rédaction du guide en faveur de la promotion de la santé et du bien-être au travail ?*

Monsieur Jaillet indique avoir répondu précédemment.

- *Quel est le bilan du remplacement dans le département depuis la rentrée ?*

Monsieur Jaillet répond qu'un bilan hebdomadaire est fait, afin d'estimer le nombre de demi-journées de classes non remplacées sur la semaine, précisant qu'aucun outil automatisé ne permet d'en faire un recensement précis. Depuis la rentrée, il n'y a pas eu beaucoup de classes non remplacées. Un effort a été fait sur l'organisation de la formation continue et sur les réunions institutionnelles pour ne pas sortir les enseignants devant élèves. Il y a eu peu de demandes d'autorisation d'absences également sur cette période par rapport à l'année précédente. Cependant, c'est en train d'augmenter avec les premiers virus saisonniers et qui obligent les personnels à prendre des jours de garde d'enfants malade. De 1^{er} septembre 2025 au 14 novembre 2025, il y a eu en moyenne 25.83 classes sur 1170 non remplacées en ½ journée sur une semaine.

Lorsque les TR ont été peu sollicités, les IEN ont sollicité des titulaires remplaçants auprès des directeurs afin de pouvoir augmenter les décharges et leur apporter un appui. Monsieur JAILLET explique que jusqu'à décembre, Monsieur le DASEN ne pourra pas recruter de nouveaux contractuels car le plafond d'emploi est atteint. Il fera le point début janvier pour ces recrutements. Il y aura en effet, dès janvier 2026, des départs en retraite, en disponibilité ou détachement qui permettront de reprendre le recrutement pour alléger le potentiel de remplacement.

- *Les PSY-EN du département disposent-ils de mallettes WISC à jour depuis la rentrée ?*

Monsieur Brabet répond qu'il y a eu une dotation sur Miramont de Guyenne, Tonneins et Port Sainte-Marie l'année dernière. Il reste encore un point de tension sur la malette WISC 5 à Sainte-Livrade car monsieur le maire n'a pas voulu assumer l'entièreté de la dépense. Il y a eu une dotation sur Villeneuve et Pujols. Sur Agen, les Psy EN ont été dotés en WISC 5 et sur la commune de Layrac, dotés en WISC 4. La dotation est plutôt favorable en WISC 5 sur le département.

Madame Lasmak explique que pour la commune d'Agen, il y avait eu une dotation en 2020-2021 et précise que le renouvellement est en cours avec l'attente de validation d'autres communes comme Bon Encontre.

- *Expertises médicales des personnels en congé maladie*

Madame Fischer explique que plusieurs personnels en congé longue maladie ont signalé la problématique des expertises médicales de plus en plus éloignées de leur domicile en raison de la désertification médicale, à l'œuvre dans le département. C'est compliqué pour des personnels déjà fragilisés.

Monsieur Jaillet reconnaît que c'est très compliqué, notamment suite à des départs en retraite de médecins ou d'autres qui n'ont plus souhaité travailler avec le service public. Les frais de déplacements sont pris en charge.

Madame Lasmak souligne qu'ils ont été priorités sur l'enveloppe budgétaire du Programme 214.

Madame Sartini explique que ce qui peut être compliqué pour l'agent c'est de faire la procédure de demande de remboursement de frais de déplacement dans Chorus-DT.

Madame Vieira Do Vale alerte sur des avis contradictoires d'expertise médicale. Cela peut être très maltraitant pour la personne concernée.

Monsieur Jaillet indique qu'il faudrait remonter l'information à l'ordre des médecins.

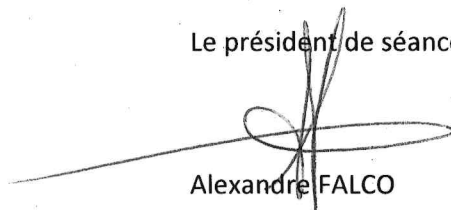
Madame Colle soulève une autre question relative à l'isolement des enseignants en classe unique et souhaiterait savoir où en est le protocole qui devait être mis en place avec les municipalités.

Monsieur Jaillet explique que ce sujet a été abordé lors de l'observatoire des dynamiques rurales. Le prochain à lieu le vendredi 12 décembre 2025 en présence de Monsieur le Préfet et de l'association des maires ruraux. Le sujet sera réabordé afin d'évoquer ce problème et envisager conjointement des pistes de solution entre tous les partenaires.

Monsieur le DASEN remercie tous les membres de l'instance. Il souhaite que ces échanges, nourris et cordiaux, se poursuivent et indique être vigilant quant à la mise en œuvre des protocoles.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le DASEN propose de lever la séance à 16h40.

Le président de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Alexandre FALCO